



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 48944

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les chiffres de la délinquance dans le département du Rhône. Parmi les principaux points noirs, les cambriolages ont atteint un seuil record en 2013. En effet, le nombre des atteintes aux biens n'a cessé de croître en 2013 par rapport à 2012 (+ 5,25 %) selon l'Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales. Dans cet ensemble, ce sont surtout les cambriolages qui ont atteint un seuil préoccupant avec plus de 15 000 faits enregistrés sur l'ensemble du département en 2013, contre un peu moins de 12 000 en 2012, soit une hausse de 26,20 %. Ceci constitue un record pour le département du Rhône. Dans l'agglomération (zone police), les cambriolages ont même dépassé la barre symbolique des 10 000 faits (10 868, contre 8 594 en 2012, soit une augmentation de 26,5 %). En milieu rural, la gendarmerie a aussi recensé une nette augmentation dans le département avec 4 217 faits cette année, contre 3 359 en 2012 (+ 25,5 %). À l'échelle nationale, les cambriolages ont eux aussi augmenté, mais beaucoup moins nettement (+ 6,4 % en zone urbaine (police) et de 4,7 % en zone rurale (gendarmerie). Sur l'ensemble du Rhône, ce sont les habitations principales et les caves et garages qui ont été les cibles privilégiées des voleurs. Selon les forces de l'ordre, l'explosion de ces chiffres serait due à la recrudescence de groupes mafieux en provenance d'Europe de l'est. Des délinquants professionnels multiplieraient les vols à échelle industrielle. Il lui demande donc son sentiment à lecture de ces chiffres et les mesures concrètes qu'il entend mettre en oeuvre afin de protéger les biens des Français.

Texte de la réponse

Les cambriolages sont un véritable traumatisme pour nos concitoyens. Une étude publiée en septembre 2013 par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, à partir d'enquêtes de victimation, démontre qu'à eux seuls les cambriolages sont responsables du tiers de l'augmentation du sentiment d'insécurité entre 2008 et 2012. Le département du Rhône connaît de ce point de vue une hausse significative du nombre de cambriolages en 2013, essentiellement de résidences principales. Le ministre de l'intérieur a fait de la lutte contre ce phénomène une priorité opérationnelle, qui s'est traduite dans le plan national de lutte contre les cambriolages (et les vols à main armée) adopté en septembre 2013. Fondé sur des méthodes et une stratégie renouvelées, ce plan, qui comporte seize mesures, doit permettre de gagner en efficacité et en réactivité. Un premier aspect du plan consiste à redéfinir une stratégie de police judiciaire ciblant prioritairement les délinquants d'habitude et les filières structurées. La délinquance itinérante, notamment celle de groupes criminels organisés issus de différents pays d'Europe orientale, représente en effet une part importante de ce phénomène. Il s'agit notamment de renforcer la capacité d'élucidation, dans la continuité des progrès enregistrés ces dernières années grâce au développement de la police technique et scientifique. Des diagnostics précis sont produits pour chaque bassin de délinquance, afin de caractériser finement les cambriolages qui y sont commis selon plusieurs critères : modes opératoires, délinquance implantée ou itinérante, profil des auteurs... Ces diagnostics servent de base à l'élaboration de plans d'actions, propres à chaque territoire, où la coordination entre tous les services et toutes les unités concernées est renforcée. Les informations, les renseignements et la documentation criminelle sont échangés et croisés. Cette idée de coordination renforcée

s'applique également à l'échelon central, grâce au travail du service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) de la direction centrale de la police judiciaire, et de l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) placé au sein de la direction générale de la gendarmerie nationale. L'OCLDI a ainsi élaboré un plan ciblé sur la délinquance itinérante, tandis que le SIRASCO intensifie son travail de renseignement et de ciblage sur les groupes criminels organisés non-résidents, en lien avec les attachés de sécurité intérieure en poste dans plusieurs pays d'Europe orientale et du Maghreb. Un deuxième grand volet du plan concerne l'occupation renforcée de la voie publique. La présence des effectifs de police et de gendarmerie sur le terrain joue un rôle dissuasif avéré. Lorsqu'elle répond à un schéma tactique pertinent tenant compte de la topographie, elle permet de multiplier les chances d'arrestation des auteurs en flagrant délit. Des dispositifs expérimentaux ont donc été mis en place pour une durée de six mois dans les secteurs particulièrement touchés par les cambriolages, avec le concours des brigades anti-criminalité, des groupes de voie publique, des unités motocyclistes, des unités d'intervention et de renforts de forces mobiles. Des opérations ciblées de sécurisation préventive sont également organisées. Enfin, le plan renforce la mobilisation des partenaires des forces de sécurité de l'Etat. Il est nécessaire de s'appuyer, notamment, sur les polices municipales, dans le cadre des conventions de coordination qu'elles ont signées avec l'Etat, et sur le secteur de la sécurité privée, dans le cadre de partenariats locaux. Il est également fait appel à la mobilisation de tous nos concitoyens. Une campagne d'information et de sensibilisation sur l'appel du « 17 police-secours / 112 » a été lancée à l'occasion des premières rencontres de la sécurité intérieure, qui se sont déroulées du 18 au 19 octobre 2013, car une part importante des interpellations de cambrioleurs en flagrant délit intervient à la suite d'une intrusion suspecte signalée par le voisinage. Un kit de communication a également été envoyé à l'ensemble des préfetures et aux directions générales de la gendarmerie et de la police nationales le 28 novembre 2013. Le ministère de l'intérieur rappelle que l'évolution des cambriolages est inscrite dans une tendance défavorable depuis plusieurs années. Ainsi, l'évolution des vols avec effraction au préjudice des résidences principales s'est-elle élevée à 17 % en 2011 et à 8,5 % en 2012. Cependant, les actions entreprises par le Gouvernement portent leurs fruits et contribuent à dessiner une dynamique positive. Ainsi, pour l'année 2013, la hausse des vols avec effraction de résidences principales est-elle contenue à 4,75 %. Il convient de noter, en particulier, que l'évolution constatée sur le dernier trimestre de l'année, c'est-à-dire au terme des trois premiers mois pleins d'application du plan anti-cambriolages, se chiffre à seulement + 0,6 %. Le combat contre cette délinquance constitue un objectif de longue haleine. Dans le Rhône comme sur tout le territoire national, la mobilisation des forces de police et de gendarmerie est entière et leur action va se poursuivre avec méthode et détermination pour obtenir des résultats dans la durée et inverser réellement la tendance. Au-delà des mesures adoptées dans le cadre de ce plan, la lutte contre les cambriolages est renforcée par la politique générale de sécurité menée par le Gouvernement. La fin de l'application de la révision générale des politiques publiques au sein des forces de sécurité, qui a abouti à la suppression de 13 700 postes entre 2007 et 2012, et l'augmentation des effectifs de police et de gendarmerie, à raison de 400 à 500 postes supplémentaires créés chaque année durant le quinquennat, contribuent à renforcer la présence des forces de l'ordre sur la voie publique. Les zones de sécurité prioritaires (ZSP), fondées sur une coordination renforcée des services publics et de l'ensemble des acteurs locaux, sont également de nature à renforcer l'efficacité de la lutte contre les cambriolages, érigée en objectif prioritaire dans 19 des 64 ZSP des première et deuxième vagues de déploiement. Dans ces ZSP, on enregistre une baisse de 2,5 % des cambriolages. Ce résultat, qui s'inscrit à rebours de la tendance nationale, doit être souligné. Il démontre que lorsqu'on met en place des stratégies pertinentes, fondées sur des diagnostics précis et appuyées par un renouvellement des méthodes, les résultats sont observés.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48944

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2014](#), page 999

Réponse publiée au JO le : [20 mai 2014](#), page 4094